

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Bibliothèque Curieuse Historique Et Critique, Ou Catalogue Raisonné De Livres Difficiles A Trouver

Clement, David

Leipsic, 1759

La Foy.

urn:nbn:de:gbv:45:1-1035

L A F O Y.

La Foy dévoilée par la raison dans la connoissance de Dieu, de ses mystères & de la nature. à Paris, 1681. in 8vo. Très-rare. (94)

Giulio Negri n'a pas bien pris le sens de ce passage. Au lieu de remarquer que le P. *Coronelli* ne fait qu'annoncer en passant l'Histoire Latine dont il est ici question, il en a forgé une Histoire Italienne, l. c. où il parle d'*Agostino Fortunio*, & s'exprime en ces termes: „L'Istorie accuratissime del suo ordine in „due Tomi in 4. Il primo stampato in „Firenze nel 1525. Il secondo in Ve- „nezzia nel 1579. citati da *Vincenzo Coronelli*, che confonderà quest' Istoria „volgare, con la sopradetta latina. „Voilà une Histoire Italienne qui n'a jamais existé, que dans l'imagination de *Giulio Negri*: & qu'il faut conséquemment bannir du royaume des existences, avant qu'elle fasse plus de chemin.

Lucas Barcinonensis ataquia nôtre Auteur, dans un Ouvrage intitulé: „Ro- „mualdina, seu Eremitica Montis Co- „ronae Camaldulensis Ordinis Historia, „Authore *Luca* Eremita Hispano, ad An- „tonium Cardinalem *Carrafam*. In eremo „Huenfi in agro Patavino, 1587. in 8vo. „*Augustinus Fortunius* y répondit par le Traité suivant: „Apologia *Augustini Flo- „rentini* pro libris suis Historiarum Ca- „maldulensium, 1592. „

Il faut que cette Apologie soit bien rare, puisque tous les Auteurs que j'ai cités, n'en ont eu aucune connoissance:

La & que Mr. *Ziegelbaur* en a ignoré le format & le lieu de l'impression.

Quoique nôtre Auteur se nomme constamment Florentin, le P. *Ziegelbaur* assure, qu'il étoit natif de Fiesoli, petite Ville du Duché de Florence; mais qu'il a mieux aimé se nommer Florentin, parce que l'un ou l'autre de ses Parens avoit vû le jour dans cette Ville là.

(94) Memoires de Litterature (de Mr. De Sallengre) T. I. à la Haye, 1715. in 8vo. p. 185. Jo. Vogt Catal. Librorum rariorum, p. 282.

L'Auteur de ce Livre s'appelloit *Jean Patrocle Parisot*, Conseiller du Roy & Maître ordinaire dans la Chambre des Comptes. Il étoit si rempli de la bonne opinion de son nouveau Système, qu'il n'épargna rien de ce qui dépendoit de lui pour le perfectionner.

Après l'avoir réduit à la forme qui lui paroissoit la plus convenable, pour le rendre plus parfait, il fit marché avec un Théologien, un Médecin, & un Chymiste, de leur donner à chacun un écu par heure pour les obliger à écouter la lecture de son Livre, & à lui en donner leurs avis. Il a très-souvent & pendant un assez long tems payé cette taxe, aux trois Auditeurs. L'un d'eux s'appelloit *Erclin*;

La *Foi* reduite à ses veritables Principes & renfermée dans ses justes bonnes, par P. P. D. L. A. à Rotterdam, chez *Reimier Leers*, 1687. in 12mo. *Rare.* (95)

JEAM

Frelin; c'est l'Auteur du Livre de *l'égalité des Sexes*, imprimé à Paris l'an 1673. comme on nous l'apprend, dans les Nouvelles de la Republique des Lettres d'Octobre, 1685. p. 1145.

Mr. *Parifot* estimant qu'il ne manquoit plus rien à son Ouvrage, le fit imprimer à ses dépens, & le débitoit en sa Maison, à Paris, rue *Simon le Franc*; mais il n'en eut pas un grand débit, puisque l'on en connut bientôt les défauts. On y remarqua des verités trop hardies, mêlées avec un grand nombre de pensées obscures ou fausses: & l'on en confisqua d'abord les Exemplaires: ce qui suffisoit, pour reduire cet Ouvrage à une grande rareté.

On ne se contenta pas de sevir contre ce Traité; mais l'on agit efficacement contre la personne de l'Auteur, on le mit en prison, & on lui envoya un ordre d'enhaut, qui l'obligea à se défaire de sa Charge.

Il étoit si persuadé qu'il avoit dit des choses de la dernière importance, & qui feroient un très-grand bien à la Religion Chrétienne, si on les enseignoit par tout, qu'il fit dans sa prison un Memoire pour le Clergé de France, par lequel il supplie les Archevêques & Evêques assemblée à St. Germain en Laye en 1685. d'avoir pour recommandé en Justice le bon droit

de Messire *Jean Patrocle Parifot*, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, contre les ignorans soi disant savans.

Ce Memoire aiant été imprimé, on en donna un ample Extrait, dans les Nouvelles de la Republique des Lettres, l. c. p. 1140. & suiv. Mr. *De Sallengre* n'ayant pas vû cet Extrait, & croiant que cette Requête n'avoit pas encore été imprimée, il la copia toute entière, dans ses Memoires de Litterature, T. I. p. 186. & suiv. où elle est accompagnée, p. 191. d'un *Inventaire des Veritez principales, sans compter les subalternes, qui manquent aux Philosophes & aux Docteurs pour être savans dans la connoissance de la Religion par la Raison.* v. le Menagiana T. I. p. 24. & T. III. p. 66.

(95) Sam. Engel *Spicilegium Librorum rariorum*, p. 11. Jo. Vogt *Catal. Librorum rariorum*, p. 282.

Cet Ouvrage vient de la main d'*Isaac Papin*, qui étant fortement prévenu en faveur de la Tolerance, se proposa d'y persuader à ses amis, qu'ils ne devoient pas exclurre les Catholiques de leur tolerance, puisque ces Catholiques faisoient profession de suivre l'Ecriture Sainte, & de ne rien recevoir qui lui fût contraire. C'est ainsi que l'on

